



# A.R.A.D.S NEWS

## Éditorial par le CA de l'A.R.A.D.S

### Sommaire :

- **Éditorial** : page 1
- **Compte-rendu des AG du 18/10/2014**  
page 1
- **Radio Club F6KIT**  
pages 2
- **Assemblée Générale 2015 : convocation pouvoir Bulletin adhésion**  
page 3
- **Plan d'accès AG**  
Page 4

Nous avons décidé d'éditer un bulletin d'information qui sera diffusé à tous les OM et SWL de nos deux départements.

Voici donc le numéro 1 qui est adressé en version électronique (ou papier à ceux qui n'ont pas internet) à l'ensemble des Radioamateurs, écouteurs et sympathisants connus.

Pour les futurs numéros, la version papier ne sera envoyée qu'aux adhérents de l'ARADS pour des raisons économiques.

Dans ce premier numéro vous trouverez un historique illustré du radio-club F6KIT à Gap, et la convocation officielle et statutaire pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 de notre nouvelle association, et oui, déjà !

Mais commençons par le compte-rendu des AG qui ont donné naissance à l'ARADS :

#### Compte-rendu des AG du 18 octobre 2014 à Laragne (05) :

Le samedi 18 octobre dernier se sont successivement tenues les Assemblées Générales Extraordinaires de l'ARAHP ex ED04, et de l'ARHA ex ED05.

Les deux associations avaient décidé de faire leurs AGE le même jour dans la salle de la MJC de Laragne-Montéglin (05). Au passage, merci à Jean-Pierre F1CIJ qui s'est occupé de la logistique.

Les ordres du jour communs étaient la fusion des deux associations en une seule, qu'il a été décidé de dénommer Association des Radioamateurs des Alpes Du Sud -ARADS- avec comme sous-titre : REF- Alpes du Sud, puisque il a été décidé qu'elle serait aussi l'AL (Association Locale) du REF. Les statuts de cette association regroupant les deux départements 04 et 05 ont été une nouvelle fois examinés. Toutes ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité.

Après appel à candidature, 4 candidats se sont présentés pour former le Conseil d'Administration de l'ARADS : FOHBH, F6DNM, F6FRA, F6HTI. Tous les quatre sont élus à l'unanimité des votants. Le bureau s'est donc ainsi constitué : Président : F6DNM, Trésorier : F6HTI, Secrétaire : FOHBH, Secrétaire Adjoint : F6FRA, ce dernier également proposé comme Délégué Local du REF (DL).

La déclaration de l'ARADS sera faite à la Préfecture de Gap (Hte Alpes), ainsi que la déclaration de dissolution de l'ancienne ARHA. La déclaration de dissolution de l'ancienne ARAHP sera déposée à la Préfecture de Digne (Alpes de Hte Provence).

Note importante : de ce processus de fusion de deux associations par création d'une nouvelle association selon l'article 9 bis de la loi de 1901, il résulte que les membres des anciennes associations deviennent automatiquement membres de la nouvelle.

Ces AGE qui ont réuni près de 35 OM venus du 04 et du 05, permettant à un certain nombre d'entre-eux de faire connaissance, ont montré que cette fusion allait redynamiser le milieu associatif et qu'en même temps elles pérenniseraient une collaboration de fait qui existait depuis longtemps : relais de la Montagne de Lure par exemple. Les QSL-Managers restent les mêmes : F6FRA pour le 04, et F5IQJ pour le 05.

Il est rappelé que des QSO locaux existent : tous les matins à 9h sur 7154 kHz +/-5kHz dit QSO des Marmottes, et le dimanche sur 3715 kHz à partir de 9h.

Le radio-club F6KIT, 8 Cours du Vieux Moulin à GAP, est ouvert tous les samedis matin de 09h00 à 11h00. Localisation précise sur [www.qrz.com](http://www.qrz.com)

La date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARADS est fixée au samedi 7 Mars 2015, le lieu sera déterminé ultérieurement.

Un grand merci à Florentin F4DYW Président sortant de l'ARHA, pour avoir conduit les débats. Florentin est maintenant dans le département 69 pour des raisons professionnelles, nous lui souhaitons bonne chance et le remercions pour le travail qu'il a accompli dans notre association.

F6DNM, F6FRA

## Le Radio Club F6KIT,

par F6DNM Président de l'ARADS

Le radio-club F6KIT a été créé en 1974 par quelques Om et SWL agents EDF. Grâce à l'aide du comité d'entreprise (C.A.S), nous avons pu disposer rapidement d'un local et installer une station décimétrique composée d'un HW101 (monté en kit par CN8EX et F6DNM) et d'une antenne W3DZZ. A cette même époque, le RCNEG (radio-club national des électriciens et gaziers) venait d'être créé. Les Om du 05 étant peu nombreux, le radio-club s'est de suite ouvert à tous afin de mettre à disposition le local et la station. A cette époque, les réunions de la section REF 05 se tenaient dans les locaux de l'ORTF (grâce à Henri F3MJ) ainsi qu'à la MJC de Briançon animées par Jean-Claude F5HC.

Hébergés dans des locaux mis à notre disposition par EDF, nous avons dû déménager trois fois en quelques années. Puis est arrivé le jour où EDF n'a plus mis de local à notre disposition.

Heureusement, la ville de Gap est venue à notre secours et nous avons été intégrés au CMCL (centre municipal culture loisirs). De la même façon que pour les locaux EDF, nous avons dû déménager plusieurs fois avant de nous retrouver au 8 cours du vieux moulin, mais jusqu'à quand ?

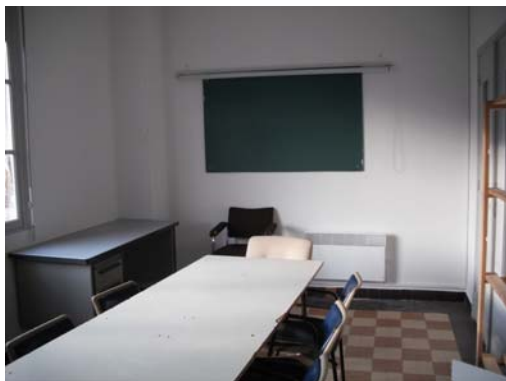
Pour être plus précis, nous avons dû déménager six fois depuis la création du club, avec chaque fois les travaux de propreté et les aménagements nécessaires (nettoyage, peinture, électricité, antennes), récupération de matériels divers et mobiliers en particulier, ceci afin de réduire les dépenses.

Au fil des ans, le radio-club est devenu partie intégrante de la vie des Om du département. Depuis l'année 2013, n'ayant plus de subventions apportées par la C.A.S, c'est la section REF 05 (ARHA05 et maintenant ARADS) qui assure le paiement de la redevance ANFR, bien que la dénomination reste RCNEG.

Actuellement, l'aménagement des nouveaux locaux est pratiquement terminé. Vous trouverez sur "[www.qrz.com](http://www.qrz.com)" F6KIT des infos complémentaires et la photo satellite du site. Le bâtiment héberge plusieurs associations et clubs sportifs de la ville ainsi qu'un hangar de stockage pour le CCAS. Nous avons perdu en surface et en possibilité de stockage de matériels, par contre l'installation d'antenne est pratique (voir les photos). Nous allons pouvoir faire des essais d'aériens facilement. Le pylône accessible depuis la terrasse recevra une yagi multi bande décimétrique. Nous disposons également d'une salle commune de réunion.

Comme vous pouvez le voir sur les photos, nous disposons d'une station décimétrique moderne (FT950) ainsi qu'en V et UHF. Nous avons financé ces achats en vendant, lors de brocantes et par annonces, du vieux matériel de récupération stocké depuis des années.

En cours de réalisation, la mise en place d'un relais UHF D star en test, avant l'installation définitive en point haut afin de couvrir le bassin gapençais.



Ci-dessus, la salle de réunion.



De haut en bas : le labo, les stations HF et V-UHF, les antennes verticales, le pylône.

## Convocation officielle à l'Assemblée Générale 2015 de l'A.R.A.D.S

**Samedi 7 MARS 2015 à partir de 9 heures**  
**Lieu : Salle de la MJC, Place Aires, 05300 LARAGNE**

(Voir plan au verso)

Sont convoqués : tous les adhérents de l'ex ARAHP 04 et de l'ex ARHA 05, devenus, suite de la fusion de ces deux associations, membres à part entière de l'ARADS

NE PEUVENT VOTER QUE LES OMS A JOUR DE LEUR COTISATION à l'ARAHP 04 ou ARHA 05, pour l'année 2014.

### ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Approbation du règlement Intérieur
4. Montant de la cotisation 2015/2016
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
6. Questions diverses sur le fonctionnement de la nouvelle association.

Conformément aux statuts, les pouvoirs sont admis, merci d'envoyer le vôtre si vous ne pouvez participer physiquement, (modèle ci-dessous).

Si vous participez, il est prévu de prendre un repas en commun à midi, à la cafétéria Inter Marché, située à l'entrée sud de Laragne, merci de nous signaler si vous ferez partie des convives.

Comme d'habitude, nous prévoyons une partie technique et radio au cours de cette journée.

Cette convocation a été envoyée à tous les OM et SWL connus, adhérents ou non à une association. Les non membres peuvent assister aux AGE sans pouvoir de délibération, et ils restent libres d'adhérer ou non à l'association ARADS.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, recevez mes cordiales 73.

Le Président : F6DNM

### POUVOIR

**Si vous ne pouvez vous libérer, pensez à donner pouvoir à l'OM de votre choix.**

Je, soussigné.....

Indicatif.....REF N° ..... (facultatif) déclare donner pouvoir à .....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 7 mars 2015, prendre part à toutes délibérations, solliciter toutes explications, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions portées à l'ordre du jour et accepter toutes fonctions ; s'il y a lieu, substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs et, généralement, faire le nécessaire, promettant l'avoir pour agréable.

Fait à.....Le.....

Signature (Faire précéder la signature des mots "bon pour pouvoir" de la main du signataire) :

**À renvoyer à : Association des Radioamateurs des Alpes Du Sud (ARADS), 8 Cours du Vieux Moulin, 05000 GAP**

### APPEL A COTISATION 2015

Le montant de la cotisation est resté fixé à 15 €

Pensez à vous en acquitter en renvoyant ce bulletin avec votre chèque à l'ordre de l'ARADS à :

**Association des Radioamateurs des Alpes Du Sud (ARADS)**  
**8 Cours du Vieux Moulin**  
**05000 GAP**

Je soussigné :.....Indicatif (facultatif):.....

Adresse .....

Complément d'adresse.....

Code postal:.....Commune:.....

Adhère à l'ARADS. Signature :

